

# Les espaces bleus et verts : une priorité métropolitaine

Par M. Michel Gilbert, membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

L'identité de la région métropolitaine de Montréal est fondamentalement marquée par l'alliance des cours d'eau, de collines, d'îles, d'espaces boisés et d'une plaine agricole au cœur de la majestueuse vallée du Saint-Laurent. Ce patrimoine naturel, témoin de notre passé, empreint de notre histoire, représente la pierre d'assise de notre avenir. Pour l'heure, il importe de protéger et de mettre en valeur ce capital naturel que représentent les espaces bleus et verts.

## La protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts du Grand Montréal

La protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts du Grand Montréal ont, dès la création de la Communauté, été l'un des dossiers jugés préoccupants. La disparition rapide des espaces boisés métropolitains<sup>2</sup> ainsi que le manque d'accessibilité aux différents plans d'eau, étaient en effet perçus comme une problématique majeure à traiter avec célérité.

Dans cette optique, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) signait, en 2002, avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)<sup>3</sup> et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)<sup>4</sup>, une *Entente de communauté sur le développement durable*.

Cette Entente prévoyait, en matière d'espaces bleus et verts :

- La protection et mise en valeur des espaces bleus et verts;
- La création du Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts;
- La création d'un fonds bleu de développement pour financer des projets d'accès publics à l'eau;
- La création d'un fonds vert d'acquisition, de conservation et d'aménagement des espaces verts.

En créant le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMMVEBV), la Communauté métropolitaine de Montréal s'engageait à favoriser l'accès du public aux rives et aux plans d'eau qui composent l'identité de la grande région de Montréal, à proposer des mesures de protection et de mise en valeur des forêts et boisés, du patrimoine naturel et culturel qui constituent le paysage métropolitain. En instituant le Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu) et le Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert) en vertu des obligations contractées lors de la signature de l'Entente, la CMM s'engageait notamment à :

- Accroître l'accessibilité aux espaces bleus;
- Augmenter le nombre d'espaces publics en rives;
- Développer le potentiel récréotouristique de chaque plan d'eau;
- Supporter financièrement des projets municipaux;
- Protéger et à mettre en valeur, notamment les grands bois;
- Contribuer à acquérir des bois d'intérêt métropolitain;
- Favoriser la création de liens entre les espaces bleus et verts.

---

<sup>2</sup> Depuis 1994, la perte de la superficie boisée sur le territoire s'est accélérée. C'est plus de 1100 ha, soit 11 km<sup>2</sup> qui disparaissent chaque année au profit de l'agriculture et de l'urbanisation. À cette vitesse, le couvert végétal de la région métropolitaine risque de disparaître d'ici 2029.

<sup>3</sup> Lors de la signature de l'entente, il s'agissait du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

<sup>4</sup> Lors de la signature de l'entente, il s'agissait du ministère de l'Environnement.

## **Les espaces bleus et verts : un avenir commun**

Dès sa création, en 2002, le Fonds bleu a permis à quelque 16 projets d'acquisition et de développement de parcs riverains, de promenades riveraines et de renaturalisation des berges de bénéficier d'un soutien financier<sup>5</sup>. Cinq ans plus tard, ce sont plus de 70 projets structurants totalisant des investissements de plus de 35 millions de dollars qui ont été réalisés.

Créé en 2005, le Fonds vert est destiné plus spécifiquement à l'acquisition des 31 boisés d'intérêt métropolitain à valeur écologique identifiés par le Règlement de contrôle intérimaire (RCI), adopté le 17 avril 2003 par le conseil de la Communauté. Pour peu, actuellement la superficie des bois identifiés au RCI est de plus de 15 000 hectares pour une valeur foncière totalisant 396 millions de dollars<sup>6</sup>. Pour l'heure, le projet de la Propriété Pettigrew à Rougemont, celui de la Propriété Les Grèves à Contrecoeur et celui de la Propriété Cardinal-Fortier à Mont-Saint-Hilaire, actuellement en cours de réalisation, permettront de protéger et de mettre en valeur quelque 173 hectares d'espaces boisés. Plusieurs milieux naturels présents sur le territoire sont considérés comme des refuges fauniques, des aires de nidification, ou font figures, encore, de couloirs de migration. Le mont Saint-Hilaire est l'un de ces joyaux. Unique pour sa biodiversité, il s'est vu décerner le prestigieux titre de Réserve de la Biosphère, en raison du caractère rare de ses espèces végétales et de sa forêt. Se dressant au-dessus de la plaine environnante, cette richesse montagnaise est partie intégrante d'un chaînon de collines qui traversent la Grande région de Montréal : les neuf collines montréalaises.

Véritables joyaux de notre patrimoine géologique et écologique, ces richesses montagnaises forgent l'identité et le paysage de la région métropolitaine de Montréal. Vieux de 125 millions d'années, ce chaînon de collines traverse la grande région de Montréal, la Montérégie et l'Estrie. Nées d'un même phénomène géomorphologique, ces collines que sont : Les monts Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Rougemont, Yamaska, Shefford, Brome et Mégantic sont liées par leur origine, mais aussi par des réalités et des défis communs.

Dans l'optique d'assurer la convergence interrégionale des actions en matière d'accessibilité, de protection et de mise en valeur de ces prestigieuses collines, un colloque s'est tenu en mai 2008, sous le thème « Les Montérégiennes : un avenir commun ». Cet événement d'envergure a été une occasion privilégiée pour de nombreux intervenants politiques, socio-économiques et scientifiques d'élaborer une Déclaration sur l'avenir des Montérégiennes et de jeter les bases d'une stratégie d'action concertée.

Pierre d'assise d'une vision d'avenir commune, la déclaration a identifié les quatre conférences régionales des élus (CRÉS) du territoire ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal pour mettre en place un comité directeur chargé de doter la région d'un plan d'action concerté et cohérent à même de favoriser l'harmonisation des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

## **Conclusion et perspectives : vers une vision intégrée des espaces bleus et verts**

Concrètement, on le voit, cette préoccupation envers les espaces bleus et verts du Grand Montréal s'est traduite, depuis 2002, par des initiatives visant à reconnaître et à promouvoir le patrimoine naturel et culturel de la région métropolitaine de Montréal comme facteurs importants de notre identité, de nos paysages et de notre qualité de vie, à assurer la protection et le renouvellement de la biodiversité par une gestion responsable des ressources, à accroître l'accessibilité aux espaces bleus et verts, à sauvegarder les espèces menacées et vulnérables et enfin à participer à la création d'un véritable réseau d'espaces bleus et verts à l'échelle métropolitaine.

De nombreuses perspectives sont à envisager concernant les espaces bleus et verts mais la plus importante serait surtout la mise en réseau des espaces bleus et verts à l'échelle métropolitaine. Les espaces bleus et verts

---

<sup>5</sup> Le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts, en partenariat avec, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (lors de la signature, il s'agissait du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir) et les municipalités.

<sup>6</sup> Des changements dans ce programme sont cependant à prévoir, puisque la commission de l'aménagement de la CMM a tenu cet automne des consultations auprès des gouvernances locales concernant les règles applicables au Fonds vert.

fondent l'identité de la métropole. Ces emblèmes du passé, imposent une reconquête qui allie à la fois leur protection, leur valorisation et leur accessibilité. Si aucune nouvelle action n'est entreprise, nous risquons, au cours des prochaines décennies, d'assister à l'effritement de nos ressources paysagères. Des actions urgentes sont nécessaires pour s'attaquer aux défis que pose l'environnement. Nous devons aujourd'hui contribuer aux solutions de demain.

Forte de l'expérience positive des dernières années, la Communauté ouvrira les négociations concernant de nouveaux engagements techniques et financiers en ce qui a trait au quatrième Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu) et veillera à la mise en place d'un partenariat financier bipartite, entre le gouvernement et les municipalités, quant au Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert). Elle oeuvrera également à la reconduction de *l'Entente de Communauté sur le développement durable* venue à échéance et dotera la grande région métropolitaine d'une stratégie globale et partagée où les espaces bleus et verts seront interreliés dans un réseau unifié. Voilà notre clé pour l'avenir.